

Point 5.1 Liquide de frein

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code produit : JLD1 Date

d'émission 9/6/2022

Type de produit/utilisation : fluide hydraulique pour les systèmes de freinage hydraulique des bicyclettes

Fournisseur : Distributeur :

Velobrands LLP SARL Apesud Cycling

Unité 8 12 rue des cades 34680 SAINT

Parc d'activités Flightway GEORGES D'ORQUES FRANCE Tel: 04

Honiton 34 17 03 80 Email: contact@apesud.com

EX14 4RD

Numéro de téléphone d'urgence

01404 891 208

Numéro de téléphone/télécopie

01392 248 631

Courriel

sales@juicelubes.co.uk

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification CE Non classé comme dangereux selon les critères de la CE.

Dangers pour la santé humaine

Aucun risque spécifique dans des conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans nettoyage approprié peut obstruer les pores de la peau et provoquer des troubles tels que l'acné huileuse/la folliculite. L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives. Les signes et symptômes de l'acné huileuse/folliculite peuvent inclure la formation de pustules et de taches noires sur la peau des zones exposées. L'ingestion peut entraîner des nausées, des vomissements et/ou des diarrhées.

Risques pour la sécurité

Non classé comme inflammable, mais brûle.

Dangers pour l'environnement

Non classé comme dangereux pour l'environnement.



3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom	Concentration	Phrase R	CAS	EINECS
Butyl triglycérol	>20%	Xi R41	143-22-6	205-592-6
Di-éthylèneglycol	<20%	Xn R22	111-46-6	203-872-2
Méthyl di-glycol	<5%	Xn R63	111-77-3	203-906-6

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Symptômes et effets

Ne devrait pas constituer un danger pour la santé lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales.

Inhalation

Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer la zone exposée à l'eau et la laver ensuite avec du savon si possible. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

L'œil

Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion de grandes quantités.

Conseils au médecin

Traiter les symptômes.



5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



Débarrasser la zone d'incendie de tout le personnel ne travaillant pas dans les services d'urgence.

Dangers spécifiques

La combustion est susceptible de produire un mélange complexe de particules solides et liquides et de gaz en suspension dans l'air, y compris du monoxyde de carbone et des composés organiques et inorganiques non identifiés.

Moyens d'extinction

Mousse et poudre chimique sèche. Le dioxyde de carbone, le sable ou la terre ne peuvent être utilisés que pour les petits incendies.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau dans le jet.

Équipement de protection

Un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire, doit être porté lors de l'approche d'un incendie dans un espace confiné.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants en PVC, néoprène ou nitrile. Porter des bottes de sécurité en caoutchouc jusqu'aux genoux et une veste et un pantalon en PVC. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial complet en cas de risque d'éclaboussures.

Précautions environnementales

Empêcher le produit de se répandre ou de pénétrer dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. Informer les autorités locales si cela ne peut être évité.

Méthodes de nettoyage - Petits déversements

Glissant en cas de déversement. Éviter les accidents, nettoyer immédiatement. Empêcher la propagation en créant une barrière avec du sable, de la terre ou un autre matériau de confinement. Récupérer le liquide directement ou dans un absorbant. Absorber les résidus à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou tout autre matériau approprié et les éliminer de manière appropriée.

Méthodes de nettoyage - Déversements importants

Empêcher la propagation en créant une barrière avec du sable, de la terre ou un autre matériau de confinement. Récupérer le liquide directement ou dans un absorbant. Éliminer comme pour les petits déversements.



sécurité

Conseils supplémentaires - Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent être contenus.



7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Utiliser une ventilation locale par aspiration en cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Lors de la manipulation du produit dans des fûts, il convient de porter des chaussures de sécurité et d'utiliser un équipement de manutention approprié. Empêcher les déversements. Les chiffons, le papier et les autres matériaux utilisés pour absorber les déversements présentent un risque d'incendie. Évitez leur accumulation en les éliminant immédiatement et en toute sécurité. En plus des recommandations spécifiques données pour le contrôle des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement, une évaluation des risques doit être faite pour aider à déterminer les contrôles appropriés aux circonstances locales. L'exposition à ce produit doit être réduite au niveau le plus bas possible. Il convient de se référer à la publication "COSHH Essentials" du Health and Safety Executive.

Stockage

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Utiliser des récipients correctement étiquetés et fermables. Éviter la lumière directe du soleil, les sources de chaleur et les agents oxydants puissants. Le stockage de ce produit peut être soumis à la réglementation sur le contrôle de la pollution (stockage des huiles) (Angleterre). Des conseils supplémentaires peuvent être obtenus auprès du bureau local de l'agence de l'environnement.

Températures de stockage

0ºC minimum. 50ºC maximum.

Matériaux recommandés

Pour les conteneurs ou les revêtements de conteneurs, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.

Matériaux inadaptés

Pour les conteneurs ou les revêtements de conteneurs, éviter le PVC.

Autres informations

Les récipients en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées en raison du risque de déformation.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle :

Contrôles de l'exposition

Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Les contrôles doivent être sélectionnés sur la base d'une évaluation des risques liés aux circonstances locales. Les mesures appropriées comprennent Une ventilation adéquate pour contrôler les concentrations dans l'air. Lorsque le matériau est chauffé, pulvérisé ou qu'un brouillard se forme, le risque de Juice Lubes® est une marque déposée de VeloBrands LLP Partnership No OC3509039 Registered Office 1a Parliament Square, Crediton, Devon EX17 2AW



Dot 5.1 Brake Fluid - JLD1 - Fiche de données de sécurité générer des concentrations dans l'air est plus élevé.

Équipements de protection individuelle



Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. Vérifiez auprès des fournisseurs d'EPI.

Protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est normalement requise dans les conditions normales d'utilisation. Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle, des précautions doivent être prises pour éviter de respirer le produit. Si les contrôles techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations dans l'air à un niveau suffisant pour protéger la santé des travailleurs, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et conforme à la législation en vigueur. Vérifier auprès des fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Lorsque les respirateurs à filtration d'air conviennent, choisir une combinaison appropriée de masque et de filtre. Choisir un filtre adapté à la combinaison de particules/gaz et vapeurs organiques [point d'ébullition >65 °C (149 °F)] conforme à la norme

Protection des mains

EN141.

Les gants de protection chimique sont fabriqués à partir d'une large gamme de matériaux, mais il n'existe pas de matériau unique (ou de combinaison de matériaux) qui offre une résistance illimitée à toute substance ou préparation individuelle ou combinée. L'étendue du temps de passage sera affectée par une combinaison de facteurs comprenant la perméation, la pénétration, la dégradation, le mode d'utilisation (immersion totale, contacts occasionnels) et la manière dont le gant est stocké lorsqu'il n'est pas utilisé.

Les niveaux de protection maximaux théoriques sont rarement atteints dans la pratique et le niveau réel de protection peut être difficile à évaluer. Le temps de pénétration effectif doit être utilisé avec précaution et une marge de sécurité doit être appliquée. Les directives du HSE sur les gants de protection recommandent d'appliquer un facteur de sécurité de 75 % aux chiffres obtenus lors d'un test en laboratoire. Les gants en nitrile peuvent offrir des temps de pénétration relativement longs et des taux de perméation lents. Les données d'essai, par exemple les données de pénétration obtenues par le biais de la norme d'essai EN374-3:1994, sont disponibles auprès de fournisseurs d'équipement réputés.

L'hygiène personnelle est un élément clé d'un soin efficace des mains. Les gants ne doivent être portés que sur des mains propres. Après l'utilisation des gants, les mains doivent être lavées et séchées soigneusement. Une crème hydratante non parfumée doit être appliquée.

Protection des yeux

Des lunettes conformes à la norme minimale EN 166 345B doivent être envisagées s'il existe une possibilité de contact oculaire avec le produit par éclaboussures. Une protection oculaire plus performante doit être envisagée pour les opérations ou les zones de travail très dangereuses. Par exemple, les employés impliqués dans des opérations de travail des métaux telles que le burinage, le meulage ou le découpage peuvent avoir besoin d'une protection supplémentaire pour éviter d'être blessés par des particules en mouvement rapide ou des outils cassés.

Protection du corps



sécurité La protection de la peau n'est pas normalement requise au-delà des vêtements de travail standard.

Méthodes de contrôle



La surveillance de la concentration des substances dans la zone respiratoire des travailleurs ou sur le lieu de travail en général peut s'avérer nécessaire pour confirmer le respect d'une VLEP et l'adéquation des contrôles d'exposition. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également s'avérer appropriée.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Minimiser les rejets dans l'environnement. Une évaluation environnementale doit être effectuée pour garantir la conformité avec la législation environnementale locale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Couleur Liquide ambré pâle
Odeur perceptible
pH 7,0-10,5
Pression de vapeur à 20°C 2 K Pa
Point d'ébullition initial Jusqu'à
>260°C. Point de fusion <-50°C
Solubilité dans l'eau Soluble.
Densité relative 1,040 - 1,090 à 15°C.
Point d'éclair >100°C. (COC).
Viscosité 5-10 cSt à 40°C.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stabilité.

Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

Matières à éviter Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition dangereux ne devraient pas se former au cours d'un stockage normal.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



Base d'évaluation Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les informations données sont basées sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë - Orale Faible toxicité attendue : DL50 > 5000 mg/kg, Rat

Toxicité aiguë - Cutanée Faible toxicité attendue : DL50 > 5000 mg/kg, Lapin

Toxicité aiguë - Inhalation N'est pas considéré comme un risque d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation.

Irritation des yeux Peut être légèrement irritant.

Irritation cutanée Peut être légèrement irritant.

Irritation respiratoire L'inhalation de brouillards peut entraîner une légère irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation cutanée Ne devrait pas être un sensibilisateur cutané.

Toxicité à doses répétées : Ne devrait pas constituer un danger.

Cancérogénicité Le produit contient des huiles minérales dont les types se sont révélés non cancérigènes lors d'études sur la peinture de la peau des animaux. Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme cancérogènes par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Mutagénicité On ne considère pas qu'il y ait un risque de mutagénicité.

Toxicité pour la reproduction Non considéré comme toxique pour la reproduction.

Autres informations Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées au cours de leur utilisation. La concentration de ces impuretés dépend de l'utilisation et peut présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination. TOUTES les huiles usagées doivent être manipulées avec précaution et le contact avec la peau doit être évité dans la mesure du possible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'évaluation

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les informations données sont basées sur la connaissance des composants et de l'écotoxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë: Mélange peu soluble. Peut provoquer un encrassement physique des organismes aquatiques. On s'attend à ce qu'il soit pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 > 100 mg/l (pour les organismes aquatiques) (LL/EL50 exprimée comme la quantité nominale de produit nécessaire à la préparation d'un extrait aqueux pour le test). L'huile minérale ne devrait pas avoir d'effets chroniques sur les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

Mobilité

Liquide dans la plupart des conditions environnementales. Flotte sur l'eau. S'il pénètre dans le sol, il s'adsorbe aux particules du sol et n'est pas mobile.



Persistance / Dégradabilité



On ne s'attend pas à ce que le produit soit facilement biodégradable. Les principaux composants devraient être intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.

Bioaccumulation

Contient des composants susceptibles de se bioaccumuler.

Autres effets indésirables

Ne devrait pas avoir de potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, de potentiel de création d'ozone photochimique ou de potentiel de réchauffement de la planète. Le produit est un mélange de composants non volatils qui ne devraient pas être libérés dans l'air en quantités significatives.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Recycler ou éliminer conformément aux réglementations en vigueur, par un collecteur ou un entrepreneur reconnu. Il convient de s'assurer au préalable de la compétence de l'entrepreneur à traiter ce type de produit de manière satisfaisante. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec les déchets.

Élimination des produits

En ce qui concerne l'élimination des déchets.

Élimination des conteneurs

Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur auprès d'un collecteur ou d'un entrepreneur reconnu.

Code européen d'élimination des déchets (CED) : 13 08 99 déchets d'huile non spécifiés ailleurs. La classification des déchets relève toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Informations relatives au transport Non dangereux pour le transport selon les réglementations ADR/RID, IMO et IATA/ICAO.

Classe ADR/RID Aucune allouée
Groupe d'emballage ADR/RID Aucun
attribué Classe de danger IMDG Aucun
attribué Groupe d'emballage IMDG
Aucun attribué Classe de danger IATA

Aucun attribué

Groupe d'emballage IATA Aucune attribution



15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations peuvent s'appliquer à ce matériel.

Classification CE Non classé comme dangereux selon les critères de la CE.

Symboles CE Aucun requis.

Phrase de risque CE Non classé.

Phrase de sécurité CE Non classé.

EINECS Tous les composants répertoriés ou exemptés de polymères.

TSCA (USA) Tous les composants sont répertoriés.

Législation nationale

Loi de 1990 sur la protection de l'environnement (telle que modifiée). Loi de 1974 sur la santé et la sécurité au travail

Loi de 1987 sur la protection des consommateurs Loi de 1974 sur le contrôle de la pollution Loi de 1995 sur l'environnement

Loi sur les usines de 1961

Règlement sur le transport des marchandises dangereuses par route et par rail (classification, emballage et étiquetage) Règlement de 2002 sur les produits chimiques (informations sur les dangers et emballage pour la fourniture).

Réglementation de 1994 sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé (telle que modifiée). Road Traffic (Carriage of Dangerous Substances in Packages) Regulations Merchant Shipping (Dangerous Goods and Marine Pollutants) Regulations (Réglementation sur la marine marchande

(marchandises dangereuses et polluants marins))

Road Traffic (Carriage of Dangerous Substances in Road Tankers in Tank Containers) Regulations
Road Traffic (Training of Drivers of Vehicles Carrying Dangerous Goods) Regulations (Règlement sur
la formation des conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses)
Règlement sur le signalement des blessures, des maladies et des situations
dangereuses Règlement sur la santé et la sécurité (premiers secours) 1981
Règlement de 1992 sur les équipements de protection individuelle
(directive CE) Règlement de 1992 sur les équipements de protection
individuelle au travail



Emballage et étiquetage

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour l'utilisateur professionnel.



16. AUTRES INFORMATIONS

Révisions mises en évidence

Révisé conformément à la législation REACh

Plus d'informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne constituent pas une garantie pour une quelconque propriété spécifique du produit.